

# Plan d'action de développement durable 2015-2020

2015  
20



Société de la Place des Arts de Montréal  
Novembre 2015 – Rév. Août 2017

## **Passons ensemble aux actions durables.**

La Place des Arts s'engage avec enthousiasme dans le projet collectif québécois du développement durable.

La rédaction de ce second plan de développement durable, le premier ayant été en vigueur de 2008 à 2015, permet de confirmer la trajectoire et de constater que nos engagements vont dans la direction souhaitée, soit celle de développer des projets porteurs, définis et réalisés de façon écoresponsable. À cet égard, notons le projet de réaménagement de l'Esplanade, enclenché en avril 2015. Aussi, soulignons la saine gestion des immeubles du complexe de la Place des Arts qui nous a valu la certification BOMA Best (*Building Environmental Standards*), ainsi que les actions concrètes posées pour réduire l'émission des gaz à effet de serre. Nous sommes fiers d'avoir sensibilisé nos dirigeants, nos employés et nos auditoires aux défis de développement durable.

Au cours des cinq prochaines années, nous accélérerons et concrétiserons notre engagement. Nous prévoyons maintenir et bonifier nos accréditations environnementales, exiger que nos entrepreneurs valorisent les déchets de matériaux et s'engagent eux aussi vers le développement durable. Nous voulons faire vivre l'esprit du développement durable dans la communauté de la Place des Arts.

Enfin, soulignons l'apport de la Place des Arts, le plus grand complexe des arts de la scène au Canada, au développement culturel, un des piliers du plan de développement durable du Gouvernement du Québec. La coproduction de spectacles, les résidences de création, la mise en disponibilité de l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme aux jeunes créateurs, l'accessibilité au grand public grâce à des événements gratuits et l'augmentation d'événements destinés aux familles; voilà autant d'actions qui témoignent de l'engagement de la Place des Arts à faire vivre la culture dans un contexte de développement durable.

Nous avons espoir que le plan qui suit saura nous animer pour les cinq prochaines années, et qu'en 2020, nous pourrions le relire avec la fierté du devoir accompli et des actions réussies.

Marc Blondeau,

Président-directeur général de la Place des Arts

## **La mission de la Place des Arts**

La Place des Arts occupe une place primordiale sur la scène québécoise et montréalaise. Elle est non seulement aux premières loges du développement des arts de la scène d'ici et de l'ouverture du Québec à la réalité artistique mondiale, mais elle en est aussi l'un des principaux acteurs. Depuis un demi-siècle, son parcours est éloquent, riche en événements et en découvertes.

Organisme public au service de tous les Québécois, la Société est vouée à la diffusion des arts de la scène. Elle programme et gère cinq salles de spectacle à Montréal ainsi que l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay, à Joliette. Elle établit la programmation artistique de la Maison symphonique de Montréal pour les organismes autres que l'Orchestre symphonique de Montréal. Lieu de résidence d'organismes artistiques majeurs, la Place des Arts favorise l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et fait la promotion de la vie artistique et culturelle du Québec.

Pour la réalisation de sa mission, la Société accueille, produit ou coproduit des œuvres artistiques du Québec et de l'étranger, organise des activités visant la sensibilisation et l'accroissement du public, offre des services particuliers et des équipements techniques spécialisés aux organismes artistiques et aux producteurs et, enfin, conclut des ententes de diffusion avec divers partenaires.

Grâce à une présence active dans le milieu artistique et en faisant preuve d'une grande sensibilité à l'égard des besoins et attentes du public et des producteurs de spectacles, la Place des Arts constitue un véritable carrefour de la vie culturelle montréalaise et québécoise.

## **Développement durable : un plan qui va de l'avant**

La Société de la Place des Arts réitère son engagement envers la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020* en présentant ce second plan d'action quinquennal. Conçu avec l'apport de toutes les directions de la Place des Arts, sous la responsabilité de la gestion des immeubles, il vise à la fois les spectateurs, artistes, producteurs, résidents, locataires et fournisseurs.

Au cours des cinq prochaines années, la Société entend accroître significativement ses pratiques écoresponsables et favoriser l'adoption d'habitudes plus saines par des actions concrètes issues de sept des huit grandes orientations stratégiques gouvernementales. Ces énoncés découlent de principes adoptés par le gouvernement dans le cadre de la Loi sur le développement durable.

En mettant l'accent sur la première orientation, la Place des Arts tend à consolider ses pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique. Une meilleure gestion de ses ressources matérielles, résiduelles et de ses acquisitions, des modes de déplacements davantage collectifs et plus actifs pour ses employés, la réduction des gaz à effet de serre de ses bâtiments, des projets durables de rénovation et de réaménagement, plus spécifiquement de l'Esplanade de la Place des Arts, et des événements réalisés de façon écoresponsable, en sont quelques exemples.

Notre mission de développement des arts de la scène visant la sensibilisation et l'accroissement de public nous permet de renforcer activement l'accès et la participation à la vie culturelle. Pour mettre de l'avant ce rôle, la Place des Arts accentuera la production d'œuvres numériques, l'accueil d'artistes et de créateurs en résidence et la présentation d'événements gratuits sur la place publique qu'est l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme. L'accessibilité à la culture étant prioritaire pour la Société, nos activités de médiation culturelle seront intensifiées.

La Place des Arts contribue à une économie verte et responsable en investissant dans des technologies propres, comme les bornes de rechargement de véhicules électriques. La Société souhaite étendre ses initiatives en sensibilisant ses clients à l'utilisation de billets électroniques et en communiquant plus systématiquement avec ses différents publics de façon numérique. Soucieuse d'améliorer son efficacité énergétique, l'institution remplacera graduellement ses unités d'éclairage et ses équipements scéniques par la technologie DEL.

Propriétaire de l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay à Joliette, la Place des Arts continuera d'assurer le maintien de ce lieu exceptionnel pour offrir les meilleures conditions d'accueil aux citoyens et au Festival de Lanaudière.

Projet majeur, le réaménagement de l'Esplanade s'inscrit dans une conscience d'aménagement durable qui vise à soutenir le dynamisme des collectivités et de l'attractivité des espaces urbains. Projet porteur, cette reconfiguration complète transformera l'Esplanade en une véritable scène géante favorisant la tenue d'événements grand public tout au long de l'année.

La Société de la Place des Arts s'engage à publier ce plan d'action sur son site Web et à faire état, dans son rapport annuel, des résultats obtenus.

## Orientation gouvernementale 1

### *Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique*

Depuis l'adoption de son premier plan d'action en 2008, la Société de la Place des Arts s'est assurée d'être proactive dans l'intégration des principes du développement durable dans la réalisation de son mandat. Tout en poursuivant les actions déjà en place, la Société met de l'avant des gestes innovants de valorisation des matières résiduelles qu'elle génère et de gestion écoresponsable de ses bâtiments, de ses événements et de ses acquisitions. Comme organisme public, elle s'engage activement à la sensibilisation aux enjeux de développement durable auprès de ses clientèles, notamment auprès de ses employés.

Enfin, la Société renouvelle son engagement quotidien, de par la réalisation de sa mission, envers le rayonnement de la culture, la valorisation des artistes et des disciplines, l'accès aux œuvres et la participation culturelle.

| <b>Objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique (Activité incontournable 1)</b> |  |
|---|--|
| <b>ACTION 1</b>   | <b>Gérer les ressources matérielles de façon écoresponsable et valoriser les matières résiduelles</b>  |
| Indicateurs   | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Taux de diversion des matières résiduelles (MR) par année</li><li>2. Nombre de formations organisées par année</li><li>3. Niveau atteint des certifications BOMA BESt et ICI ON RECYCLE</li></ol>   |
| Cibles  | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Atteindre un taux de mise en valeur des MR d'au moins 60 % (2017) et atteindre un taux de mise en valeur des MR d'au moins 70 % (2020)</li><li>2. Au moins une activité formative par année</li><li>3. Atteindre le niveau 3 de la certification BOMA BESt et conserver le niveau 2 de l'attestation ICI ON RECYCLE !</li></ol>   |
| Gestes  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Adoption d'un plan de gestion des matières résiduelles incluant les matières compostables</li><li>• Organiser une formation sur la gestion des matières résiduelles</li><li>• Mise en place d'une collecte des matières compostables</li><li>• Maintenir l'attestation ICI ON RECYCLE! niveau 2 de RECYC-QUÉBEC</li><li>• Renouveler et augmenter le niveau de performance de la certification BOMA BESt</li><li>• Poursuivre la gestion responsable du parc informatique</li><li>• Implanter un système de gestion responsable des matières résiduelles sur le site de Joliette</li><li>• Évaluer avec la Ville de Joliette la possibilité d'offrir un service de collecte des matières compostables lors de la tenue d'événements à l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay</li></ul> |

|                 |   |
|-----------------|---|
| <b>ACTION 2</b> | <b>Contribuer à la réduction des déplacements et à l'utilisation de modes des transports collectifs et actifs par les employés</b>  |
| Indicateurs     | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'espaces de stationnement à vélo (intérieurs et extérieurs)</li> <li>2. Nombre de clés Bixi laissés à la réception pour les employés</li> <li>3. Valeur (\$) des incitatifs offerts aux employés pour le transport actif et collectif annuellement</li> </ol>   |
| Cibles          | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Au moins 80 places de stationnement vélos</li> <li>2. Avoir en tout temps deux clés Bixi à la réception</li> <li>3. Mettre en place trois mesures incitatives ou de valorisation par année</li> </ol>   |
| Gestes          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une campagne de promotion du transport actif et collectif</li> <li>• Renouveler des clés Bixi (corporative)</li> <li>• Organiser des concours</li> <li>• Réévaluer l'emplacement, le nombre et le fonctionnement des espaces à vélos destinés aux employés et au public</li> <li>• Réaliser une étude origine destination (maison travail) du personnel</li> <li>• Évaluer l'augmentation des frais de stationnement intérieur pour avantager le transport collectif</li> <li>• Promouvoir les stationnements pour véhicules électriques, assurer un taux d'occupation mensuel de 90 % et bonifier l'offre d'un espace (2018)</li> <li>• Évaluer la possibilité d'offrir la carte Opus employeur</li> <li>• Évaluer la pertinence de créer un espace d'offres de covoiturage sur l'intranet de la Place des Arts</li> </ul> |
| <b>ACTION 3</b> | <b>Réduction des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments</b>  |
| Indicateurs     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de tonnes équivalentes de gaz à effet de serre par pi<sup>2</sup> par année</li> </ul>  |
| Cibles          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction d'au moins 10 % des émissions de GES en 2020 selon le bilan 2015</li> </ul>  |
| Gestes          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre</li> <li>• Adopter un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre</li> </ul>   |

|                 |   |
|-----------------|---|
| <b>ACTION 4</b> | <b>Exécuter les projets de construction, de rénovation et d'aménagement de locaux de manière écoresponsable</b>   |
| Indicateurs     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage des matériaux de construction et de rénovation qui est valorisé</li> </ul>   |
| Cibles          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % des travaux doivent valoriser les déchets de construction</li> </ul>   |
| Gestes          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réviser les exigences à atteindre par les entrepreneurs en matière d'écoresponsabilité</li> <li>• Ajouter une clause de valorisation des matériaux pour l'ensemble des appels d'offres</li> <li>• Demander aux entrepreneurs des preuves de la valorisation des matières résiduelles provenant des projets de construction, de rénovation et d'aménagement</li> </ul>  |
| <b>ACTION 5</b> | <b>Favoriser l'organisation des événements et des activités de communication de la Société réalisés de façon écoresponsable</b>   |
| Indicateurs     | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. % d'événements écoresponsables internes organisés par année</li> <li>2. Réduire l'offre de bouteilles d'eau à usage unique</li> <li>3. Nombre d'événements classifiés selon la norme BNQ9700-253 par année</li> </ol>   |
| Cibles          | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 80 % des événements internes réalisés de façon écoresponsable</li> <li>2. Réduire de 10 % l'offre de bouteilles d'eau à usage unique dans les événements organisés par la PdA</li> <li>3. À préciser</li> </ol>   |
| Gestes          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les mesures écoresponsables de la PdA comme lieu d'accueil exemplaire selon la norme BNQ9700-253 en gestion d'événements écoresponsables</li> <li>• Développer une section développement durable sur le site Internet de la PdA</li> <li>• Réduire l'offre de bouteilles d'eau à usage unique à l'arrière-scène et dans les événements internes</li> <li>• Poursuivre les réflexions sur les alternatives à la bouteille d'eau à usage unique</li> <li>• Obtenir l'attestation Scènes écoresponsables du Conseil québécois des événements écoresponsables</li> <li>• Évaluer la possibilité d'obtenir la certification BNQ9700-253 comme lieu d'accueil d'événements</li> </ul> |

|                 |  |
|-----------------|--|
| <b>ACTION 6</b> | <b>Augmenter les acquisitions écoresponsables</b>  |
| Indicateurs     | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adoption d'un guide d'approvisionnement</li> <li>2. Nombre de formations offertes</li> <li>3. Nombre de rencontre annuelle sur les approvisionnements responsables</li> </ol>  |
| Cibles          | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adoption en 2019</li> <li>2. Le responsable des approvisionnements devra suivre au moins une (1) formation par année sur le thème de l'écoresponsabilité</li> <li>3. 2 rencontres internes sur l'approvisionnement responsable par année</li> </ol>  |
| Gestes          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir et mettre en application la politique d'approvisionnement</li> <li>• Élaborer un guide d'approvisionnement responsable en lien avec la politique d'approvisionnement adoptée</li> <li>• Adopter une grille minimale de critères responsables à valoriser</li> <li>• Développer un guide de procédures environnementales pour les traiteurs</li> <li>• Organiser une formation auprès du coordonnateur des achats et des autres responsables des différents services sur le sujet de l'approvisionnement responsable</li> </ul> |

|  |  |
|--|--|
| <b>Objectif 1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics (Activité incontournable 2)</b> |  |
| <b>ACTION 7</b>  | <b>Prendre en compte des principes de développement durable dans le cadre de processus de révision des programmes gouvernementaux</b>  |
| Indicateurs  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de programmes et projets évalués selon les principes de développement durable</li> </ul>   |
| Cibles   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins un projet par année</li> </ul>   |
| Gestes   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mandater le comité de direction d'utiliser ou d'adapter les outils développés par le Bureau de coordination du développement durable</li> <li>• Évaluer annuellement les projets pouvant être parmi les priorités de la PdA</li> <li>• Dresser une priorisation des programmes et projets à réviser selon les principes de développement durable</li> <li>• Participer aux formations offertes par le Bureau de coordination du développement durable et échanger avec les autres ministères et organismes publics</li> </ul> |



| <b>Objectif 1.4 : Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique</b> |   |
|---|---|
| <b>ACTION 8</b>   | <b>Offrir et participer à des formations sur les pratiques en matière de développement durable</b>  |
| Indicateurs   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'employés sensibilisés par année</li> <li>2. Nombre d'heures de formation offertes aux employés par année</li> <li>3. Nombre de réunions du comité d'action en développement durable par année</li> </ol>   |
| Cibles  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 30 % des employés</li> <li>2. Minimum 1 h par année</li> <li>3. 2 réunions du comité vert par année</li> </ol>  |
| Gestes  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un programme de conférences à l'attention du personnel</li> <li>• Inscrire des membres du personnel administratif (officier en développement durable, responsable informatique, responsable en approvisionnement, etc.) à des formations du Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques</li> <li>• Mettre en place un espace de partage des connaissances à l'échelle de l'organisation</li> <li>• Assurer une animation du comité d'action en développement durable</li> <li>• Sensibiliser les employés aux pratiques en matière de développement durable</li> </ul> |

|                 |  |
|-----------------|--|
| <b>ACTION 9</b> | <b>S'engager dans la promotion et la mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les organismes publiques et à l'extérieur de l'administration publique</b>   |
| Indicateurs     | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de réunions du comité de développement durable PdA – locataires</li> <li>2. Nombre de communications réalisées auprès des parties prenantes externes</li> </ol>   |
| Cibles          | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Au moins une (1) réunion avec les locataires par année</li> <li>2. Au moins une campagne de sensibilisation dans les espaces publics et auprès des parties prenantes de la PdA</li> </ol>  |
| Gestes          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la démarche de développement durable auprès des locataires afin d'obtenir leur adhésion</li> <li>• Mettre en place un comité de développement durable PdA – locataires</li> <li>• Promouvoir et sensibiliser les clients, les fournisseurs ainsi que le public aux initiatives de développement durable</li> </ul> |

|   |   |
|---|---|
| <b>Objectif 1.5 : Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial (Activité incontournable 3)</b> |   |
| <b>ACTION 10</b>  | <b>Reconnaitre et promouvoir l'identité culturelle à travers la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel</b>  |
| Indicateurs   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'œuvres numériques produites sur l'écran mosaïque</li> <li>2. Adoption du programme de mise en valeur des œuvres</li> </ol>   |
| Cibles  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 100 % des œuvres d'art dans les foyers de la salle Wilfrid-Pelletier</li> <li>2. Au moins une œuvre d'art numérique par année</li> </ol>  |
| Gestes  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La prise en compte des préoccupations de conservation et de mise en valeur du patrimoine dans la définition des projets</li> <li>• La mise en place d'un programme de mise en valeur des œuvres d'art présentes dans les foyers de la salle Wilfrid-Pelletier par des interventions d'éclairage</li> <li>• Production d'œuvres numériques sur l'écran mosaïque de l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme</li> </ul> |

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>ACTION 11</b> | <b>Valoriser le rôle des artistes, des créateurs de toutes disciplines et des professionnels de la culture à travers des projets porteurs</b>   |
| Indicateurs      | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'artistes accueillis en résidence par année</li> <li>2. Nombre de projets de coproduction par année</li> <li>3. Nombre d'artistes de la relève par année</li> <li>4. Nombre de projets d'artistes issus de la diversité ou des premières nations par année</li> </ol>   |
| Cibles           | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 4 artistes en résidence par année</li> <li>2. Une (1) coproduction par année</li> <li>3. 2 artistes de la relève par année</li> <li>4. 2 projets de diversité par année</li> </ol>  |
| Gestes           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueillir des artistes en résidence</li> <li>• Développer des projets de coproduction</li> <li>• Diffusions de création d'ici et promotion de ces spectacles</li> </ul>   |
| <b>ACTION 12</b> | <b>Favoriser l'épanouissement culturel des citoyens ainsi que l'accès et leur participation à la vie culturelle</b>   |
| Indicateurs      | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'événements gratuits sur la place publique de l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme offerts à l'Espace culturel par année et nombre de participants</li> <li>2. Nombre d'expositions et nombre de participants</li> <li>3. Nombre de spectacles dans la série Place des Arts junior par année et nombre de clients par année</li> </ol> |
| Cibles           | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 150 événements dans l'Espace culture par année</li> <li>2. Moyenne d'une exposition produite par la PdA par année</li> <li>3. 10 spectacles de la série Place des Arts junior par année</li> </ol>  |
| Gestes           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir une programmation gratuite dans l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme, incluant des artistes de la relève et de la diversité</li> <li>• Offrir et accueillir une programmation annuelle d'une série d'exposition</li> <li>• Poursuivre la série d'accessibilité Place des Arts junior</li> </ul>  |
| <b>ACTION 13</b> | <b>Reconnaitre et promouvoir la culture comme levier d'un développement économique durable, à l'échelle locale, régionale et nationale</b>  |
| Indicateurs      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de coproduction et de spectacles déployés ailleurs au Québec et à l'international</li> </ul>  |
| Cibles           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une (1) coproduction par année</li> </ul>  |
| Gestes           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le développement de coproduction et le déploiement des spectacles au Québec et à l'international</li> </ul>   |

## Orientation gouvernementale 2

*Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable*

Par son engagement en développement durable, la Société de la Place des Arts souhaite étendre sa zone d'influence en mobilisant son réseau de partenaires et de fournisseurs envers l'écoresponsabilité. Elle s'engage à adopter des pratiques exemplaires sur le plan de ses mécanismes d'approvisionnement et à réduire son volume d'impression.

| <b>Objectif 2.1 : Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables (Activité incontournable 4)</b> |   |
|--|---|
| <b>ACTION 14</b>   | <b>Promouvoir auprès de nos fournisseurs les principes de développement durable</b>   |
| Indicateurs  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. % des appels d'offres ayant au moins un critère d'analyse en développement durable (DD)</li> <li>2. % des appels d'offres ayant au moins 5 critères d'analyse en DD</li> </ol>  |
| Cibles   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 100 % des appels d'offres avec un critère d'analyse</li> <li>2. Au moins 25 % des appels d'offres avec au minimum 5 critères d'analyse</li> </ol>   |
| Gestes   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer des critères DD dans nos appels d'offres et lors de recherche de nouveaux fournisseurs</li> <li>• Organiser une communication de notre démarche DD auprès de nos principaux fournisseurs et partenaires</li> <li>• Évaluer la possibilité de créer un prix Fournisseur DD de l'année</li> </ul> |

| <b>Objectif 2.5 : Aider les consommateurs à faire des choix écoresponsables</b> |  |
|---|--|
| <b>ACTION 15</b>  | <b>Projet de diffusion d'information et la sensibilisation du public à la consommation responsable</b>   |
| Indicateurs   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de billets électroniques vendus par année versus le nombre de billets papier</li> <li>2. Nombre de communications diffusées au grand public par année</li> <li>3. Nombre de calendriers de la PdA imprimés par année</li> </ol>                                       |
| Cibles  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduire de 30 % les impressions d'ici 2020</li> <li>2. Deux communications au grand public par année</li> <li>3. Élimination des calendriers</li> </ol>  |
| Gestes  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer la possibilité d'offrir le service de billets électroniques sans impression</li> <li>• Diffuser des messages de sensibilisation dans les aires publiques et sur les plateformes numériques</li> <li>• Éliminer l'impression du calendrier de la PdA (2015)</li> </ul> |

### Orientation gouvernementale 3

*Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité*

En plus des six salles du complexe, la Société de la Place des Arts est aussi gestionnaire du site de l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay à Joliette qui compte des terrains boisés et des terres en friche. Par sa gestion du site, la programmation de l'Amphithéâtre et ses relations harmonieuses avec la municipalité de Joliette, la Société contribue à l'essor de la région de Lanaudière.

| <b>Objectif 3.1 : Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité, de façon efficiente et concertée</b> |  |
|---|--|
| <b>ACTION 16</b>  | <b>Poursuivre la saine gestion de notre propriété de façon à soutenir l'économie locale ainsi que sa communauté</b>  |
| Indicateurs   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'événements tenus sur le site favorisant les retombées économiques (\$) des événements dans la région</li></ul>  |
| Cibles  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Un minimum de 16 événements par année</li></ul>  |
| Gestes  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre l'entretien écologique du site</li><li>• Maintenir des relations harmonieuses avec la Ville de Joliette pour la gestion, l'entretien du sentier pédestre et les possibilités de partenariats pour la valorisation du site</li><li>• Maintenir les conditions d'accueil favorables au succès du Festival de Lanaudière</li></ul> |

#### Orientation gouvernementale 4

##### *Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques*

Comme établi dans l'Agenda 21, la Société de la Place des Arts soutient la vision que la culture est un vecteur de cohésion sociale qui peut contribuer à réduire les inégalités. En ce sens, la direction de la programmation déploie des efforts soutenus afin d'accroître l'offre de spectacles accessibles, notamment dédiés à un public familial ou jeunesse, issu de milieux défavorisés. De plus, la Place des Arts développe une programmation attrayante et gratuite dans ses lieux publics. L'expérience culturelle y est constante que ce soit pour le flâneur, le travailleur ou le visiteur qui ne fait que passer.

| <b>Objectif 4.2 : Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités</b> |  |
|--|--|
| <b>ACTION 17</b>   | <b>Augmenter la contribution des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale comme fournisseurs de la Société de la Place des Arts</b>   |
| Indicateurs  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de fournisseurs / Partenaire provenant d'organismes communautaires et d'économie sociale</li></ul>  |
| Cibles   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Portait et évaluation d'actions</li></ul>  |
| Gestes   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Dresser le portrait des fournisseurs et partenaires de la PdA</li><li>• Faire connaître l'apport de la PdA comme acteur engagé dans l'économie sociale</li></ul> |

| <b>Objectif 4.3 : Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés</b> |   |
|--|---|
| <b>ACTION 18</b>   | <b>Développer des événements permettant à des adolescents en milieux défavorisés d'accéder à la culture</b>   |
| Indicateurs  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de projet par année et nombre d'élèves participant aux activités par année</li></ul>                       |
| Cibles   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Un (1) projet par année</li></ul>   |
| Gestes   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation de matinées scolaires et de projets spéciaux (projets de spectacles, médiation culturelle)</li></ul> |

## Orientation gouvernementale 5

*Améliorer, par la prévention, la santé de la population*

Que l'on soit passant, spectateur ou travailleur, la santé et la sécurité sont primordiales à la Place des Arts. La Société fournit des efforts continus pour améliorer ses lieux d'accueil, notamment, en prévention, pour rendre ses espaces de travail, en particulier les scènes, sécuritaires, ainsi qu'en information, pour accroître les connaissances des personnes appelées à y travailler.

De plus en plus d'importance est mise dans les saines habitudes de vie des employés. La Société s'engage à initier de nouvelles actions en ce sens au cours des prochaines années sachant les effets bénéfiques que ces habitudes ont sur le personnel.

| <b>Objectif 5.1 : Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie</b> |  |
|---|--|
| <b>ACTION 19</b>  | <b>Être une organisation proactive en matière de saines habitudes de vie</b>   |
| Indicateurs   | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Nombre d'activités de communication réalisées auprès des employés par année</li><li>2. Nombre d'employés sensibilisés par année</li></ol>   |
| Cibles  | <ol style="list-style-type: none"><li>1. 2 actions de communication destinées</li><li>2. Au moins 30 % des employés par année</li></ol>  |
| Gestes  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Évaluer la possibilité d'obtenir la certification Entreprise en santé</li><li>• Organiser des activités de sensibilisation pendant le mois de l'éducation physique et de la nutrition</li><li>• Promouvoir les transports actifs</li></ul> |

| <b>Objectif 5.2 : Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires</b> |  |
|--|--|
| <b>ACTION 20</b>   | <b>Promouvoir la prévention et la sécurité en milieu de travail</b>  |
| Indicateurs  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de rencontres du comité Santé et sécurité par année</li> <li>2. Nombre d'activités d'accroissement des connaissances par année et nombre de participants formés par année</li> <li>3. Nombre d'activités de communication et de sensibilisation organisées par année</li> <li>4. Plan de formation et nombre d'agents de sécurité formés par année</li> </ol>   |
| Cibles   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quatre rencontres du comité Santé et sécurité par année</li> <li>2. Au moins une activité de formation par année</li> <li>3. Mise à jour du cahier de charges destiné aux producteurs</li> <li>4. Adoption du plan de formation et d'intervention auprès des personnes itinérantes, vulnérables et à risque</li> </ol>   |
| Gestes   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer le comité santé et sécurité de la PdA</li> <li>• Élaborer une analyse de risques d'incidents liés au travail pour tous les groupes de travail</li> <li>• Mettre en place un programme de prévention correspondant</li> <li>• Poursuivre les interventions physiques d'amélioration des lieux de travail et de formation</li> <li>• Réviser le cahier de charges destiné aux producteurs pour l'utilisation de l'Esplanade</li> <li>• Développer un plan de formation et d'intervention auprès des personnes itinérantes, vulnérables et à risque (destiné aux agents de sécurité)</li> </ul> |



## Orientation gouvernementale 6

*Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités*

Les bâtiments du de la Place des Arts sont partie intégrante de l'image et de l'histoire du Québec et de Montréal. Son Esplanade est une grande place urbaine, un lieu de rassemblement festif et créatif. La Société maintient ses bâtiments à niveau par un programme de maintien d'actifs. Notamment, elle vient de s'engager dans un plan de réfection de son Esplanade afin d'en faire une véritable scène géante favorisant la tenue d'événements grand public tout au long de l'année.

Pour la mise en œuvre de ces projets, la Place des Arts s'assure de l'adhésion des différentes parties prenantes, respecte de hauts standards d'aménagement et intègre les bonnes pratiques environnementales.

| <b>Objectif 6.1 : Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire</b> |  |
|--|--|
| <b>ACTION 21</b>   | <b>Développer des projets d'infrastructures de qualité sur le site de la PdA</b>   |
| Indicateurs  | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Nombre de projets de mise en valeur des bâtiments par année</li><li>2. Nombre de bassins de rétention d'eau installés année (2 sur l'Esplanade en 2018) et nombre de drains à débit contrôlé installés par projet</li></ol>   |
| Cibles   | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Réalisation du projet de réfection de l'Esplanade</li><li>2. Deux bassins de rétention d'eau de plus sur le site en 2018</li></ol>  |
| Gestes   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre le projet Esplanade</li><li>• Mettre en valeur les bâtiments notamment par un meilleur éclairage</li><li>• Améliorer le potentiel d'intérêt du site pour les Montréalais et les touristes par l'ouverture de l'accès du jardin du MAC et la réintégration de plans d'eau</li><li>• Améliorer les fonctionnalités pour les producteurs utilisateurs du site, en particulier les grands festivals</li><li>• Inclure des bassins de rétention d'eau pour toutes les surfaces extérieures</li><li>• Ajouter des drains à débit contrôlé</li><li>• Évaluer la possibilité d'utiliser les eaux grises des lavabos des salles de bain pour les toilettes et les urinoirs</li></ul> |

## Orientation gouvernementale 8

*Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre*

Il est primordial pour la Société de la Place des Arts d'améliorer ses pratiques internes et de réaliser ses activités en utilisant des équipements de haute performance énergétique afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre générées par les bâtiments. Tout en s'assurant d'acquérir des équipements répondant aux besoins techniques, nos équipes préconisent l'acquisition de produits écoresponsables.

| <b>Objectif 8.1 : Améliorer l'efficacité énergétique</b> |   |
|--|---|
| <b>ACTION 22</b>   | <b>Poursuivre les efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique</b>  |
| Indicateurs  | <ol style="list-style-type: none"><li>1. % de réduction de consommation énergétique par <math>\text{pi}^2</math></li><li>2. % de lampes remplacées par année</li><li>3. % d'écrans plasma remplacés par année</li><li>4. Nombre d'unités rétroéclairées remplacées par année</li></ol>  |
| Cibles   | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Baisse de 5% (8500 Gj)</li><li>2. 75% et adoption de procédures pour une meilleure utilisation de l'éclairage</li><li>3. 100 % des écrans plasma d'ici 2020 et adoption du plan de remplacement des écrans plasma et des unités rétroéclairées</li><li>4. 100% des unités rétroéclairées d'ici 2020</li></ol>  |
| Gestes   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Établir un plan global de remplacement des lampes incandescentes pour des lampes DEL en ce qui concerne l'éclairage architectural</li><li>• Diminuer la température de l'eau chaude domestique et augmenter celle de la climatisation</li><li>• Évaluer les températures de référence pour la climatisation des espaces</li><li>• Prendre en compte systématiquement des produits DEL lors des achats visant à remplacer les projecteurs de scènes et des unités d'éclairage de travail scénique</li><li>• Mettre sur pied d'une unité de coordination et de révision des procédures de travail afin d'assurer une meilleure utilisation de l'éclairage</li><li>• Adopter un plan de remplacement des écrans plasma et des unités rétroéclairées pour des équipements DEL</li></ul> |

## **Annexe 1 – Liste des 27 objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020**

[http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie\\_gouvernementale/strategie-DD.pdf](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strategie-DD.pdf)

1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique
2. Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes
3. Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales
4. Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique
5. Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en que levier de développement social, économique et territorial
6. Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la francophonie
7. Appuyer le développement de pratique et de modèles d'affaires verts et responsables
8. Appuyer le développement de filières vertes et de biens et de services écoresponsables produits au Québec
9. Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable
10. Développer et mettre en valeur des compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable
11. Aider les consommateurs à faire des choix responsables
12. Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité, de façon efficiente et concertée
13. Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société
14. Appuyer les activités visant la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement des personnes les plus vulnérables
15. Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités
16. Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés
17. Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie
18. Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires
19. Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire

20. Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires
21. Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités
22. Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels
23. Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement et des transports durables
24. Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES
25. Améliorer l'efficacité énergétique
26. Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécois
27. Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES

**Annexe 2 – Liste des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 non-retenus par la Société**

En raison de son champ d'intervention découlant de sa mission et de ses compétences, la Société ne peut contribuer aux objectifs suivants :

3, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 26 et 27